

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2010

DIALOGUE SOCIAL DANS LA FONCTION PUBLIQUE - (n° 2389)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5308

présenté par

M. Derosier, Mme Karamanli, M. Valax, M. Vidalies, M. Dussopt, M. Deluga,
Mme Marisol Touraine, M. Issindou, Mme Martinel, M. Renucci,
M. Terrasse, Mme Adam
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 2, après le mot :

« techniques »,

insérer le mot :

« paritaires ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 9 et 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence afin de maintenir le paritarisme.